



Séance du 3 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	21
Date de la convocation		
27/11/2024		
Date d'affichage		
27/11/2024		

L'an deux mil vingt-quatre et le 3 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Présents :** tous les membres à l'exception de PEREZ Christelle, SALLABERRY Muriel qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, DELPUECH Jean-Luc.

**Absent(s) excusé(s) :** MAIS Jean-Michel, LAPENU Marie-Josée, DARRIBERE Patrick, BREVET Véronique, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien

**Secrétaire de séance :** LE COADIC Bruno

**N°2024-12-03-18/94 Autorisation d'engagements de travaux en investissement au Budget Commune 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget (...) l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,  
Considérant qu'il convient d'assurer la prise en charge des dépenses envisagées,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **PROCEDE** à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement au B.P. Commune 2025 afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 040-214001331-20241203-DELIB18\_94\_24-DE



Chapitres	BP 2024 (Hors RAR et AP/CP)	Total DM1 2024	Total DM2 2024	Total Prévu BP + Dms 2024	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre l'article L 1612-1 CGCT	Affectation des crédits ouverts et observations
opération 201 - divers	778 289,00 €			778 289,00 €	194 572,25 €	Acquisition Place des Landais 95 000€ (2111), Véhicule 45 000€ (2188) Divers matériel - ordinateurs 50 000€ (2181)
opération 202 - bâtiments publics	1 858 631,60 €	- 75 000,00 €		1 783 631,60 €	445 907,90 €	Médiathèque (2313) 400 000€ Etudes (2031) 45 000€
opération 204 - sport	492 600,00 €		75 000,00 €	567 600,00 €	141 900,00 €	Gymnase 140 000€ (OS signés) ( 2313)
opération 206 - voirie	1 123 476,00 €		- 100 000,00 €	1 023 476,00 €	255 869,00 €	Fronton (2313) : 150 000€ Etudes rue des Pins et pluvial (2031) 50 000€
opération 210 - écoquartier	22 000,00 €			22 000,00 €	5 500,00 €	Etudes complémentaires (2031) : 5 500€

A Labenne, le 4 Décembre 2024

Le Secrétaire de séance,

Bruno LE COADIC

Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).